

Québec, le 25 janvier 26, 2007

Nous joignons nos voix à la centaine de citoyens, militants et membres de divers groupes environnementaux qui s'opposent au projet Rabaska. L'implantation d'un port méthanier à Lévis va inévitablement à l'encontre d'une logique de développement d'énergie verte et durable pour le Québec. Nous ne sommes pas convaincus par le discours des promoteurs puisqu'il présente des contradictions importantes à plusieurs niveaux. À des interrogations précises et inquiétantes concernant l'impact d'un tel projet sur l'environnement, les promoteurs n'entrevoient que leur vision des choses. Ce qu'ils omettent de considérer, c'est que bien des chercheurs émérites soulèvent des questions « de fond » auxquelles ils ne répondent pas clairement. Tiennent-ils compte des impacts environnementaux d'un tel projet ? Sont-ils trop aveuglés par le profit du gain au détriment d'un développement durable pour générations futures ?

En 1985, l'UNESCO a inscrit le Vieux-Québec comme un patrimoine culturel mondial à préserver et à protéger. Un patrimoine dont les québécoises et québécois sont fiers de posséder et qui suscite l'admiration du monde entier. Trop souvent, il a fallu attendre de grandes catastrophes pour éveiller une prise de conscience collective. Un trop grand nombre de richesses culturelles et nationales inestimables ont été détruites à la suite de décisions précipitées. Des initiatives administratives et politiques prises sans tenir compte de toutes les conséquences environnementales et économiques qui étaient alors en jeu. Par chance, nous avons pu ainsi sauver notre Vieux-Québec de promoteurs malicieux.

Le projet Rabaska est inacceptable. Il est inconcevable que, encore de nos jours, nous puissions croire que la venue de super méthaniers transportant plus de 100 000 m³ de gaz liquéfié puisse se faire sans risque probant. La société SIGTTO* indique qu'il est essentiel de localiser la construction d'un terminal méthanier à plusieurs dizaines de kilomètres des zones habitées. De plus, elle recommande fortement qu'aucune embarcation ne doit se retrouver dans le chenal emprunté par le méthanier. Un simple accident pourrait répandre rapidement un nuage explosif (Bleve) sur une large étendue. Un briquet pourrait tout faire exploser.

Depuis la signature de l'Accord de Kyoto en 1997, le Canada a augmenté de 20% ses émissions de gaz à effet de serre. Pour respecter notre engagement, il faut réduire de 26 % ou de 270 millions de tonnes nos émissions de gaz à effet de serre. D'un autre côté, on estime - car il est difficile à ce stade-ci de réellement quantifier les émissions de gaz à effet

de serre du projet Rabaska- que le terminal méthanier produirait 150 000 tonnes de gaz à effet de serre par année! Comme le dit si bien Hubert Reeves dans son livre "Mal de terre", « *Nous sommes engagés dans une gigantesque expérimentation sur le climat à l'échelle de la planète. Nous en observons les effets déjà bien visibles et nous surveillons avec angoisse ceux qui vont survenir* ». Il est désormais obligatoire pour toutes personnes censées de choisir le virage vert pour le bien de la collectivité et de ses proches. Notre société vit un tournant et il est nécessaire que nos élus choisissent et encouragent les énergies renouvelables. Notre futur en dépend!

De nombreux scientifiques s'entendent pour dire qu'il existe plusieurs solutions écologiques visant à diminuer les impacts négatifs d'une surconsommation d'énergie non renouvelable. Il s'agit d'alternatives qui ont fait leur preuve à travers le monde, telles les énergies éoliennes, les pompes à chaleur géothermiques et l'énergie solaire. Le Québec détient une expertise mondiale dans l'énergie hydrostatique, pourquoi ne pas maximiser ce potentiel ? Ce sont quelques solutions durables qui valent la peine de s'y attarder, sans oublier toutefois que le défi majeur réside dans la diminution de la consommation d'énergie résidentielle et industrielle. Les statistiques les plus « optimistes » indiquent que les réserves de gaz naturel mondiales s'épuiseront d'ici soixante ans. Pourquoi investir dans une énergie non renouvelable vouée à l'échec à court terme ?

En 2007, nous faisons face à des choix de société et des défis environnementaux majeurs. Le peuple québécois doit choisir des solutions énergétiques qui représentent le mieux ses ambitions et sa vision de l'avenir. L'expression de sa volonté doit être clairement définie et exprimée par les élus qui ont le mandat de représenter la population et non les intérêts de capitaux étrangers. Enfin, comme le dit si bien la Charte Québécoise des droits et libertés de la personne à l'article 46.1 : « *Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité* ».

À quand le « raisonnement durable » sur des questions d'avenir ?

Jean-Christian Roy
Guylaine Piché

* **Society of International Gas Tanker and Terminal Operators**